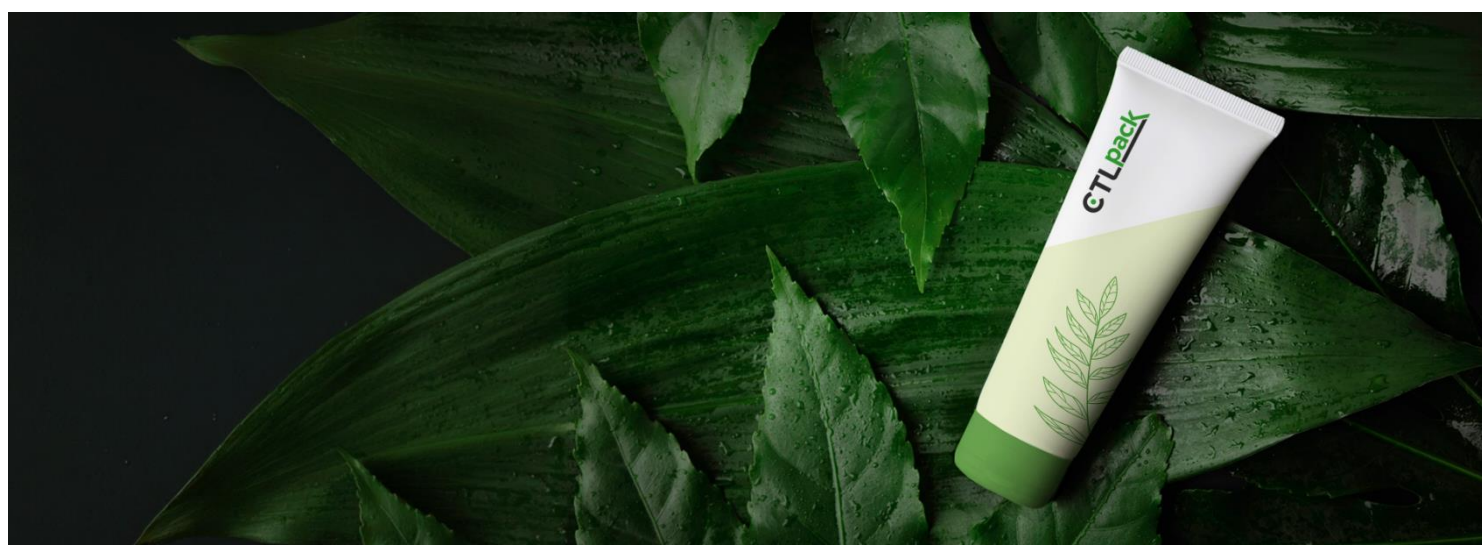




CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE

Groupe CTLpack



M.00.00012
Version 03

INDEX

1. Introduction.....	3
2. Qui sommes-nous ?	3
3. Politique	3
4. Scope	4
5. Modèles de comportement	4
5.1. Droits fondamentaux	4
5.2. Respect des personnes	5
5.3. Vie privée et protection des données.....	5
5.4. Accès aux informations confidentielles.....	5
5.5. Égalité des chances et non-discrimination.....	6
5.6. Santé et sécurité.....	6
5.7. Protection et entretien de la marque, de l'image de marque et de la réputation.....	6
5.8. Respect de l'environnement.....	6
5.9. Consommation d'alcool, de drogues et de tabac	7
5.10. Ordre et propreté au travail.....	7
5.11. Brevets et droits d'auteur.....	7
5.12. Blanchiment de capitaux et irrégularités de paiement.....	7
5.13. Politique de lutte contre la corruption.....	7
5.14. Cadeaux et étrennes	8
5.15. Dépenses.....	8
5.16. Utilisation des biens de l'entreprise.....	8
5.17. Conflits d'intérêts.....	8
5.18. Relations avec les clients.....	8
5.19. Relations avec les fournisseurs.....	9
6. Respect du code d'éthique et de conduite	9
7. Validité.....	10
8. ANNEXES.....	11

Introduction

Le groupe CTLpack s'engage à faire preuve d'intégrité et d'honnêteté envers toutes les parties prenantes de notre environnement, y compris notre personnel, nos clients, nos fournisseurs et nos actionnaires, de sorte que notre code d'éthique et de conduite est l'inspiration qui nous enseigne comment agir dans toutes les situations de la vie de l'entreprise.

Par le biais de ce document, nous allons exprimer notre guide de conduite en tant qu'entreprise, de manière à ce que nos parties prenantes puissent facilement reconnaître que le groupe CTLpack est une entité avec un esprit de comportement juste et honnête.

Dans ce contexte, nous encourageons les personnes qui travaillent dans et avec notre entreprise à faire de ce code d'éthique et de conduite un guide de conduite qui nous inspirera dans les décisions et les comportements que nous développerons dans notre vie professionnelle.

Le groupe CTLpack exprime sa volonté et son intérêt à continuer à travailler et à promouvoir les politiques et les actions de responsabilité sociale des entreprises, en collaborant avec nos parties prenantes afin de continuer à progresser et à contribuer, dans la mesure de nos capacités, à la diffusion et à la mise en œuvre des principes de la Déclaration des Nations Unies et des Objectifs de développement durable.

- **Droits de l'homme** : Nous soutenons et respectons la protection des droits de l'homme et ne nous rendons pas complices de violations des droits de l'homme.

- **Normes du travail** : nous soutenons la liberté d'association et de négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'élimination du travail des enfants et l'abolition des pratiques discriminatoires.

- **L'environnement** : Nous maintenons une approche de précaution favorable à l'environnement, encourageons les initiatives qui promeuvent une plus grande responsabilité environnementale et favorisons le développement et la diffusion de technologies durables.

- **Lutte contre la corruption** Lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Nous mesurons nos progrès en matière de RSE afin de répondre aux exigences du marché et des meilleures pratiques pour les défis fixés par les SDG dans lesquels CTLpack a un impact sur les 15 SDG suivants.



 <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/41671#cop>

Sur la base de ces engagements, le groupe CTLpack a défini et mis en œuvre en 2011 un code d'éthique et de conduite des affaires qui nous a aidés, au cours de cette décennie, à prendre des décisions éthiques conformes aux principes énoncés ci-dessus.

Ce code d'éthique et de conduite a été mis à jour et révisé en 2019, en l'adaptant à une plus grande participation de la représentation des travailleurs.

Ce renouvellement du code d'éthique et de conduite témoigne de notre engagement continu à améliorer les aspects de la RSE. Dans cette dernière phase, nous nous sommes concentrés sur le bien-être des personnes, la protection des données de nos parties prenantes afin d'assurer un avenir durable à l'entreprise.

2. qui sommes-nous ?

Le groupe CTLpack, depuis sa fondation en 1964, se caractérise comme une entreprise soucieuse de promouvoir et de développer les valeurs humaines. Ces valeurs ont été associées à une volonté de développement professionnel des personnes qui, de manière stable dans leur travail quotidien, ont pu atteindre des niveaux élevés d'excellence dans le monde de l'emballage auquel nous nous consacrons.

Le groupe CTLpack conçoit, développe, produit et commercialise des emballages tubulaires souples en plastique et en métaloplastique, des bouchons et des composants d'emballage.

Nous sommes actifs dans plusieurs pays tels que la France, l'Espagne, les Etats-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Irlande du Nord, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, le Portugal, le Pérou... Nous nous considérons donc également comme de petits porteurs de ces valeurs dans ces pays.

Aujourd'hui, le défi pour notre entreprise est de maintenir les forces du passé, en supposant que nous devons augmenter notre zone d'activité en Europe en atteignant plus de clients sans perdre la sensibilité de servir nos clients d'une manière personnalisée dans le cadre des exigences de notre Code d'éthique.

 <https://www.ctlpack.com/>

3. Politique

Le Code d'éthique et de conduite du groupe CTLpack a pour principal objectif d'établir les lignes directrices, les valeurs et les principes qui régissent le comportement des personnes de l'organisation, en ce qui concerne les relations de l'entreprise avec les parties prenantes, tant au niveau de l'activité professionnelle de l'entreprise avec le personnel qu'au niveau des relations avec les clients, les fournisseurs et les collaborateurs externes, les actionnaires, les institutions publiques et privées et la société en général.

Ce code d'éthique et de conduite est basé sur la définition d'une politique intégrant la mission, la vision, les valeurs et les principes définis par le groupe CTLpack, et constitue un guide d'action pour assurer un comportement adéquat avec les attentes de nos parties prenantes en termes de responsabilité éthique, sociale et environnementale.

Le projet du groupe CTLpack s'inscrit dans le cadre de la mission suivante :

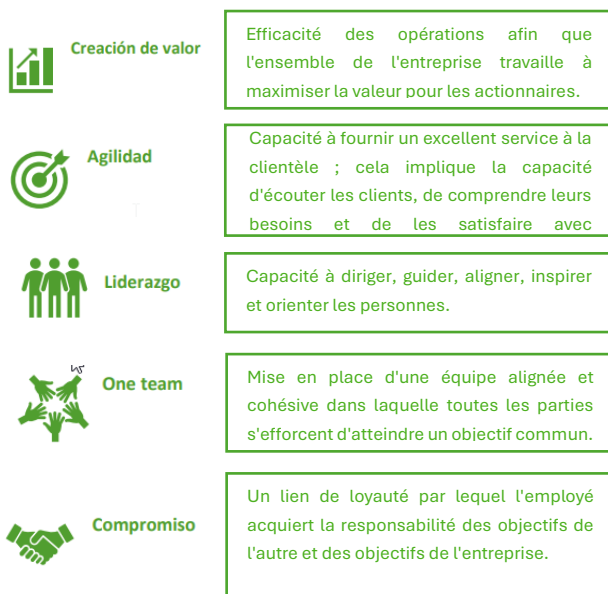
Un partenaire fiable pour nos clients, depuis le processus de définition de la solution d'emballage tubulaire la plus appropriée à leurs besoins fonctionnels et de durabilité, jusqu'à sa livraison avec des niveaux de service élevés, en agissant de manière éthiquement responsable avec chacune de nos parties prenantes.

CTLpack construit également son avenir avec la vision suivante :

Partenaire de référence dans la définition et le déploiement de feuilles de route en matière d'emballage durable pour nos clients, avec une équipe pleinement identifiée à la mission, à la vision et aux valeurs de l'entreprise.

Être une référence dans le développement de nouveaux projets d'emballages durables.

Chez CTLpack Group, les Valeurs qui définissent notre façon d'agir sont les fondements sur lesquels repose toute notre politique. Impliquer et faire adhérer les personnes à ces valeurs nous semble être un facteur clé.



4. champ d'application

Toutes les personnes appartenant au groupe CTLpack s'engagent à respecter dans toutes leurs activités les droits fondamentaux des personnes et les libertés publiques reconnues par les accords nationaux et internationaux, établissant l'obligation d'exercer toutes leurs activités dans le plein respect de la dignité humaine.

Le présent Code d'éthique et de conduite s'adresse à la Direction générale, aux personnes qui font partie de l'équipe de direction et, en général, à tout le personnel du groupe CTLpack, indépendamment du poste qu'il occupe ou du lieu où il travaille. D'autre part, le groupe CTLpack doit promouvoir et encourager auprès de ses fournisseurs et entreprises collaboratrices l'adoption de lignes de conduite cohérentes

avec celles définies dans le présent Code de déontologie. La direction du groupe CTLpack utilisera tous les moyens à sa disposition pour diffuser la mission, la vision, les valeurs et les principes de l'entreprise et pour faire respecter les lignes directrices définies dans le présent code de déontologie.

Les critères de conduite énoncés dans le présent code d'éthique et de conduite n'ont pas pour but de réglementer chaque comportement possible, mais plutôt d'établir des lignes directrices pour les guider dans leur manière d'agir pendant l'exercice de leur activité professionnelle.

Tous les employés du groupe CTLpack peuvent consulter leur supérieur ou le Comité d'application et de suivi du code d'éthique s'ils ont des doutes sur l'interprétation des lignes de conduite énoncées dans le code d'éthique.

Les principes d'action du groupe CTLpack ont été définis pour chacune de ses parties prenantes afin de répondre à leurs attentes et de formaliser les engagements de l'entreprise vis-à-vis de chacune d'entre elles.

Par conséquent, le contenu de ce code d'éthique et de conduite et ses procédures sont obligatoires pour toutes les personnes de l'entreprise. Il doit également servir de guide pour le comportement des clients, des fournisseurs et des collaborateurs externes, ainsi que de guide pour l'entreprise elle-même vis-à-vis d'eux et des actionnaires, des institutions publiques et privées et de la société en général.

Le comité pour l'application et le suivi du code d'éthique est chargé d'assurer le respect, de résoudre les incidents ou les doutes concernant son interprétation et d'adopter les mesures appropriées pour un meilleur respect. La mission de ce comité est de promouvoir la diffusion et l'application des principes éthiques dans toutes les activités menées par l'organisation. Le Comité d'application et de suivi est composé de la direction générale, des départements RH et MIS de chaque entreprise du groupe CTLpack et d'un représentant du personnel.

Les canaux de consultation et d'information sur tout ce qui concerne le présent code d'éthique et de conduite sont les suivants :

Personnellement, à l'un des membres du Comité d'éthique ou en remplissant le formulaire "Plainte - Code d'éthique" et en le déposant dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.

De manière anonyme : au moyen du formulaire "Plainte - Code d'éthique" et en le déposant dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.

Ou sur notre site web par le biais du canal des plaintes :

5. Modèles de comportement

Droits fondamentaux

Toutes les personnes appartenant au groupe CTLpack s'engagent à respecter dans toutes leurs activités les droits fondamentaux des personnes et les libertés publiques reconnues par les accords nationaux

et internationaux, établissant l'obligation d'exercer toutes leurs activités dans le plein respect de la dignité humaine. Les croyances ou idées personnelles relatives aux affinités religieuses, politiques ou sportives, aux choix de sexe ou de genre, etc., doivent être encadrées dans le cadre du respect de la vie privée de chacun.

Le groupe CTLpack n'emploie pas de personnes âgées de moins de 18 ans. En outre, il respecte la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, ainsi que l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

Tous les employés du groupe CTLpack doivent éviter tout comportement qui, même s'il n'enfreint pas la loi, peut nuire à la réputation de l'entreprise aux yeux de la communauté, du gouvernement du pays ou d'autres organismes, et porter atteinte à ses intérêts.

Tous les employés doivent connaître les lois qui affectent leur travail, en demandant, le cas échéant, les informations nécessaires par l'intermédiaire de leur supérieur ou des organismes correspondants. Aucun employé de CTLpack ne doit sciemment collaborer avec des tiers à la violation d'une loi, ni participer à une action qui compromet le respect du principe de légalité ou qui pourrait nuire à la réputation de l'entreprise. Dans toute situation de doute ou d'observation de cas de non-respect de la loi, des droits de l'homme ou des valeurs éthiques, les employés doivent informer l'entreprise par l'intermédiaire de leur responsable ou du comité d'application et de suivi du code d'éthique et de conduite.

Elle exigera également des fournisseurs et des entreprises extérieures avec lesquels elle fait des affaires qu'ils respectent ces principes, et fera de cette exigence un critère supplémentaire pour leur sélection et pour le maintien des relations d'affaires.

5.2 Respect des personnes

Le groupe CTLpack rejette toute manifestation de harcèlement physique, psychologique, sexuel ou moral ou d'abus d'autorité, ainsi que toute autre conduite susceptible de générer un environnement intimidant ou offensant pour les droits des personnes. Les employés de l'entreprise doivent se traiter mutuellement avec respect, en favorisant des relations cordiales et un environnement de travail agréable, sain et sûr. Tous les employés ont l'obligation de traiter leurs collègues, leurs supérieurs et leurs subordonnés de manière équitable et respectueuse.

De même, les relations entre les employés et ceux des entreprises ou entités collaboratrices externes seront basées sur le respect professionnel et la collaboration mutuelle. Le groupe CTLpack considère que le développement intégral de l'individu est important et facilitera donc l'équilibre nécessaire entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

En vertu de ce code d'éthique, la direction s'engage à enquêter sur toutes les plaintes de harcèlement et une procédure est établie pour la résolution de ces litiges. Cette procédure garantit l'objectivité, le droit à la vie privée et la confidentialité des questions traitées et des personnes impliquées.

Toute personne a le droit d'invoquer ces procédures en ayant la garantie qu'elle ne fera pas l'objet d'intimidations ou d'un traitement inéquitable, discriminatoire ou défavorable. Cette protection s'étend à toutes les

personnes impliquées dans ces procédures. En outre, toute personne a droit à la présomption d'innocence, à son droit à l'honneur et à son image, et les fausses allégations ne seront pas tolérées.

Les comportements constitutifs de harcèlement sont considérés comme des fautes très graves et sont sanctionnés, en fonction de la gravité des faits, par une suspension de l'emploi et du salaire, voire un licenciement disciplinaire.

Vie privée et protection des données

Au sein du groupe CTLpack, nous promouvons clairement le respect de la confidentialité et de la sécurité des données personnelles que nous traitons, afin de respecter la réglementation en vigueur et de susciter la confiance de tous les groupes dont nous traitons les données personnelles (employés, clients, fournisseurs, utilisateurs de notre site Web, etc.)

Le groupe CTLpack s'engage à traiter les données à caractère personnel de manière honnête et licite, loyale et transparente vis-à-vis de ses parties prenantes. Les données personnelles ne seront traitées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été collectées et non à d'autres fins.

Par défaut, nous ne traitons que le minimum de données nécessaires aux fins pour lesquelles elles sont collectées, tant en termes de quantité, d'étendue du traitement et d'accessibilité, en limitant la période de stockage, de sorte qu'elles ne soient pas conservées plus longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, elles sont traitées de manière confidentielle et protégées par des mesures organisationnelles et techniques appropriées. L'ensemble de notre personnel a adhéré aux politiques de confidentialité et de sécurité et a reçu une formation à cet égard.

Nous disposons d'un comité de protection de la vie privée composé de personnes issues des domaines des ressources humaines, de l'informatique et de la communication, ainsi que d'un délégué à la protection des données externe. Si vous avez des questions sur la protection des données, vous pouvez contacter l'un d'entre eux.

5.4 Accès aux informations confidentielles

Certaines personnes au sein de l'organisation ont accès à des informations confidentielles et sensibles, qui doivent être gérées avec la plus grande prudence possible, en établissant des contrôles d'ouverture afin d'éviter tout accès inapproprié ou toute fuite d'informations. En cas de fuite d'informations sensibles ou confidentielles, le comité d'éthique, et plus particulièrement la direction des ressources humaines du groupe CTLpack, doit être informé immédiatement.

Ces personnes sont tenues de préserver la confidentialité de ces informations pendant toute la durée de la relation de travail avec CTLpack, ainsi qu'après la cessation de la relation de travail.

Les questions confidentielles ne doivent pas être discutées avec des personnes non autorisées, qu'il s'agisse de membres du personnel du CTLpack ou de personnes extérieures.

5.5 Égalité des chances et non-discrimination

Le groupe CTLpack a pour principe fondamental de respecter le principe de l'égalité de traitement et des chances au travail à tous les effets et dans tous les domaines. L'entreprise s'engage à lutter contre toute forme de discrimination, directe ou indirecte, et n'accepte donc aucune discrimination fondée sur le sexe, l'état civil, l'âge dans les limites fixées par la loi, la race, le statut social, les idées religieuses ou politiques, l'appartenance ou la non-appartenance à un syndicat, etc.

L'entreprise s'engage à assurer le développement professionnel et personnel de son personnel, en garantissant l'égalité des chances par le biais de ses politiques.

Nous adoptons une politique de recrutement qui privilégie les valeurs de soutien aux personnes handicapées, de diversité et d'égalité.

La sélection et la promotion des employés sont basées sur l'exécution des tâches professionnelles et sur les critères de mérite et de capacité définis par l'entreprise pour chaque emploi.

Le groupe CTLpack encourage tous les employés à participer activement aux plans de formation conçus pour chaque niveau professionnel afin de favoriser leur progression professionnelle.

Ceux qui occupent des postes de direction doivent également faciliter le développement professionnel de leurs employés de manière à encourager leur croissance professionnelle et technique au sein de l'entreprise.

5.6 Santé et sécurité

Le groupe CTLpack s'intéresse à la prévention des incidents liés au travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail.

Le groupe CTLpack fonde sa politique de santé et de sécurité sur une culture organisationnelle et un environnement de travail où la prévention et la sécurité sont la première considération et la condition de toutes les activités, en réduisant les risques dans tous nos processus et en fournissant des conditions de travail sûres et saines, dans le but d'éliminer les dangers, de prévenir les blessures et les détériorations de la santé liées au travail.

Tous les employés du groupe CTLpack sont tenus de respecter les règles de prévention des risques professionnels établies dans chaque centre et poste de travail et doivent collaborer activement à l'intégration de la prévention dans toutes les activités réalisées dans l'entreprise, conformément aux fonctions et aux responsabilités qui leur sont attribuées dans le plan de prévention des risques professionnels.

De même, l'ensemble du personnel doit encourager le développement de la culture préventive au sein de l'organisation, en promouvant le respect des bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité et en signalant toute irrégularité ou situation susceptible de présenter un risque, tant pour les travailleurs que pour les installations.

Ils utilisent également de manière responsable les équipements qui leur sont attribués lors de l'exécution d'activités à risque et diffusent les connaissances auprès de leurs collègues et subordonnés, en encourageant le respect des pratiques de prévention des risques.

En ce qui concerne notre clientèle et les consommateurs, la santé et la sécurité des produits que nous fabriquons et fournissons, CTLpack maintient et met constamment à jour des procédures qui incluent toutes les réglementations applicables aux matières premières/composants utilisés dans la fabrication des produits, et qui sont complétées par les entreprises qui fournissent les matières premières/composants pour leur approbation en leur demandant de respecter les exigences légales applicables aux matières premières/composants.

5.7 Protection et entretien de la marque, de l'image et de la réputation de l'entreprise

Le groupe CTLpack considère que l'un des éléments fondamentaux qui contribuent à son image de marque et à sa réputation est l'établissement de relations citoyennes responsables dans l'environnement dans lequel il opère. Toutes les personnes employées dans l'exercice de leur activité doivent tenir compte des intérêts des communautés locales.

Le groupe CTLpack considère son image de marque et sa réputation comme l'un de ses atouts les plus précieux pour préserver la confiance de ses actionnaires, de ses clients, de ses employés, de ses fournisseurs, des autorités et de la société en général.

Le groupe CTLpack utilise dans la commercialisation de ses produits des promotions ou des publicités respectueuses de la dignité humaine, de la santé et de la sécurité, n'étant pas trompeuses, ni incitatives, illégales, dangereuses ou contraires aux principes de durabilité et de responsabilité sociale du groupe.

Tous les employés doivent veiller à préserver l'image et la réputation de l'entreprise dans toutes leurs activités professionnelles. De même, ils doivent veiller à ce que l'image et la réputation de l'entreprise soient respectées et utilisées correctement par les employés des contractants et des sociétés collaboratrices.

En outre, les réseaux sociaux d'entreprise ne peuvent être utilisés que par les employés autorisés dans le cadre de leurs fonctions et uniquement pour les besoins du groupe CTLpack. Les collaborateurs de CTLpack s'engagent à ne pas publier d'informations portant atteinte à la réputation de l'entreprise, d'autres personnes ou d'autres parties prenantes.

5.8. Respect de l'environnement

Le groupe CTLpack s'engage à assurer le plus grand respect de l'environnement dans le développement de ses activités, ainsi qu'à minimiser les effets négatifs que celles-ci peuvent éventuellement causer.

Le groupe CTLpack s'engage à protéger l'environnement en réduisant les impacts environnementaux. Tout cela en collaboration avec nos clients, nos fournisseurs et nos parties prenantes.

Le groupe CTLpack dispose de procédures de gestion qui réglementent le contrôle des émissions atmosphériques générées par ses activités et ses opérations. Les sources d'émissions systématiques dans l'atmosphère sont identifiées dans chacune d'entre elles pour leur contrôle et le respect de leurs limites.

En tant qu'entreprise, nous nous chargeons de contrôler l'application et le respect de la législation spécifique dans ce domaine et, parallèlement, nous nous efforçons d'impliquer nos fournisseurs dans la réalisation d'activités durables et évaluables afin de contrôler leur impact sur l'environnement.

Nos activités d'innovation et de technologie sont pleinement conscientes de la nécessité de développer et d'utiliser des matières premières, des produits et des processus de plus en plus respectueux de l'environnement.

Chaque membre de l'entreprise s'engage activement et de manière responsable à préserver l'environnement en respectant les exigences légales et les procédures stipulées pour chaque poste, en s'engageant à respecter les programmes environnementaux mis en œuvre dans l'entreprise et en agissant avec la plus grande diligence pour rectifier toute erreur qui porte atteinte à l'environnement.

De même, les membres de l'entreprise doivent s'efforcer de minimiser l'impact environnemental de leurs activités et l'utilisation des installations, des équipements et des moyens de travail mis à leur disposition, en les utilisant de manière efficace.

Dans leurs relations avec les entreprises fournisseurs, les employés doivent transmettre ces principes et exiger le respect des procédures et exigences environnementales applicables dans chaque cas.

5.9. Consommation d'alcool, de drogues et de tabac.

Le groupe CTLpack interdit expressément la possession et la consommation de drogues et de boissons alcoolisées, ainsi que le travail sous l'influence de drogues et de boissons alcoolisées sur tous les lieux de travail de l'entreprise.

De même, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des installations industrielles et de service, des cantines, des salles de bains, des vestiaires...

Tout cela afin d'éviter les situations de risque pour le travailleur, ses collègues, ainsi que d'autres personnes, ou les biens et équipements de l'entreprise.

5.10. Ordre et propreté sur le lieu de travail

Lorsque l'on travaille dans des environnements partagés, le respect des collègues est essentiel, c'est pourquoi il est nécessaire de maintenir les postes de travail en ordre et propres, d'utiliser les toilettes et les espaces communs de manière hygiénique et appropriée. De même, les installations et les usines doivent répondre aux mêmes critères de propreté, chaque travailleur collaborant au recyclage des matériaux selon les procédures établies à cet effet.

5.11. Brevets et droits d'auteur

Le groupe CTLpack encourage la créativité des personnes qui travaillent dans l'organisation et considère que l'ouverture à de nouvelles façons de faire est essentielle, étant donné que les connaissances et l'expérience acquises en matière de systèmes, de produits et de processus de production innovants ont été et seront un avantage concurrentiel du groupe CTLpack dans son secteur.

En conséquence, l'entreprise estime nécessaire de protéger les droits qui peuvent s'appliquer aux inventions brevetables susceptibles d'application industrielle, aux signes distinctifs, tels que les marques, les noms commerciaux ou les procédés.

A son tour, selon ces mêmes principes, CTLpack s'engage à respecter la propriété intellectuelle et les idées de ses fournisseurs.

5.12. Blanchiment d'argent et irrégularités de paiement

Le groupe CTLpack a mis en place des procédures et des mesures adéquates pour prévenir les paiements irréguliers ou le blanchiment d'argent provenant d'activités illicites ou criminelles dans le cadre de ses activités.

L'entreprise effectue des contrôles spécifiques sur toutes les transactions de nature économique, qu'il s'agisse d'encaissements ou de paiements, et en particulier sur celles qui, en raison de leur nature ou de leur montant, peuvent être considérées comme inhabituelles, en évitant ou en contrôlant notamment celles qui sont effectuées en espèces, avec des chèques au porteur ou sur des comptes bancaires situés dans des paradis fiscaux.

Le personnel de CTLpack accorde une attention particulière aux cas dans lesquels il peut y avoir des indications de manque d'intégrité des personnes ou des sociétés avec lesquelles l'entreprise entretient des relations, et informe immédiatement l'entreprise de tout paiement au sujet duquel il a des doutes. Une attention particulière est également accordée aux paiements extraordinaires qui ne sont pas prévus dans les accords ou contrats pertinents.

En aucun cas, la coopération n'est accordée pour des activités qui pourraient servir de couverture à des activités terroristes ou criminelles.

5.13. Politique de lutte contre la corruption

CTLpack n'autorise aucune pratique consistant à offrir ou à accepter des pots-de-vin, de la corruption, de la fraude ou des situations qui entraînent, dans le cadre de l'exercice des fonctions, un gain ou un enrichissement personnel, monétaire ou non, d'une personne de l'entreprise, ou qui favorisent un tel gain ou un tel enrichissement pour d'autres personnes, qu'elles soient ou non des membres de la famille.

CTLpack interdit tout paiement indu dans toutes ses activités, tant aux autorités publiques et aux fonctionnaires qu'aux personnes ou entreprises du secteur public.

Si une personne, directement ou indirectement, sollicite ou exige illégalement ou tente d'obtenir par extorsion de l'argent, un service ou une chose de valeur de la part d'un employé du CTLpack, celui-ci doit refuser cette demande et en informer immédiatement le comité d'éthique du CTLpack.

De même, les personnes CTLpack ne peuvent solliciter, directement ou indirectement, un pot-de-vin ou un autre bénéfice ou avantage illégitime en rapport avec une activité dont elles sont responsables, ou sans être responsables, et qui influence la décision sur l'activité.

5.14. Cadeaux et hospitalité

Il est interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux disproportionnés ou non conformes aux us et coutumes, tant dans notre entreprise que dans son environnement.

Toutefois, les cadeaux ou présents n'excédant pas une valeur estimée à 100 € peuvent être acceptés. En cas de dépassement de ce montant, celui-ci doit être porté à la connaissance de votre supérieur hiérarchique qui décidera d'accepter ou non le cadeau et en informera, dans tous les cas, le comité d'éthique.

Dans le cas de cadeaux ou de détails offerts par l'entreprise à des clients, des fournisseurs ou des tiers, le responsable doit en être informé et, si le coût estimé est supérieur à 100 euros, le comité d'éthique doit en être informé, en précisant la raison du cadeau.

Les contributions ou les cadeaux destinés à soutenir une association caritative, une fondation ou un événement social communautaire sont exemptés de ces limites, bien que tous les projets sociaux auxquels l'entreprise participe doivent être cohérents avec la politique et le comportement de l'entreprise en matière de RSE.

5.15. Dépenses

Chez CTLpack, chacun est responsable de la gestion efficace des dépenses. Aucune dépense ne peut être utilisée ou autorisée sans l'approbation nécessaire de votre responsable. Ces dépenses doivent être liées à la réalisation des objectifs commerciaux de CTLpack.

5.16. Utilisation des actifs de l'entreprise

La direction du groupe CTLpack souhaite que son équipe humaine utilise de manière appropriée les moyens mis à sa disposition par l'entreprise et, par conséquent, l'entreprise ne permettra pas l'utilisation abusive de ses ressources informatiques à des fins autres que celles du travail, ainsi que l'accès au réseau public d'Internet par les moyens susmentionnés de l'entreprise pour accéder à des pages Web (www), à des groupes de discussion et à d'autres sources d'information FTP, etc. qui n'ont aucun rapport avec l'activité de l'entreprise ou avec l'exécution des fonctions du poste, qui n'ont aucun rapport avec l'activité de l'entreprise ou l'exercice des fonctions de l'emploi, y compris, mais sans s'y limiter : l'accès à des sites de discussion en temps réel (Chat/IRC), à des sites de téléchargement (Download), ainsi qu'à des sites liés aux jeux et aux divertissements.

Nous interdisons l'utilisation de nos installations informatiques pour générer ou transmettre des informations ou des communications offensantes, sexuelles, obscènes ou inappropriées.

L'entreprise contrôle l'utilisation correcte des ressources informatiques mises à la disposition des employés.

Les biens et ressources de CTLpack mis à la disposition des employés doivent être utilisés pour l'activité professionnelle liée à l'entreprise.

Toute utilisation abusive des moyens et ressources de l'entreprise, sans l'autorisation requise, sera sanctionnée dans le cadre du régime disciplinaire.

5.17. Conflit d'intérêts .

Un conflit d'intérêts est toute circonstance dans laquelle les intérêts personnels des employés interfèrent directement ou indirectement avec l'exercice responsable et éthique de leurs fonctions et responsabilités professionnelles, ou les impliquent personnellement dans toute transaction ou opération économique de l'entreprise, de ses clients ou de ses fournisseurs.

La relation entre le groupe CTLpack et ses employés doit être basée sur la loyauté et la confiance, c'est pourquoi il faut éviter toute situation dans laquelle les intérêts personnels du personnel de CTLpack, directement ou indirectement par l'intermédiaire de membres de la famille ou d'amis, peuvent entrer en conflit avec ceux de l'entreprise.

Les conflits d'intérêts peuvent inclure, sans s'y limiter, des situations dans lesquelles un employé du CTLpack a une influence sur des actions qui peuvent impliquer des membres de la famille, des cohabitants ou une relation d'affection, qu'elle soit temporaire ou permanente. A titre d'exemple :

- Les décisions relatives au recrutement, à la rémunération ou aux mesures disciplinaires.
- Attribution, renouvellement ou modification de contrats commerciaux ou de services ou influence sur leurs termes et conditions.
- Les situations financières ou comptables dans lesquelles un membre de la famille examine le travail d'une personne ayant l'une des relations décrites dans ce point.

Le groupe CTLpack comprend et respecte la participation de ses employés à d'autres activités financières et commerciales, pour autant qu'elles soient légales, qu'elles ne constituent pas une concurrence déloyale et qu'elles n'entrent pas en conflit ou n'interfèrent pas avec les responsabilités, les obligations et le dévouement à leur travail.

Les situations dans lesquelles l'un de nos employés devient client du groupe CTLpack, directement ou indirectement, doivent être signalées au comité d'éthique. En tout état de cause, en cas de doute sur les dispositions de la présente section, il est conseillé de consulter le Comité d'éthique par écrit.

Sont également soumises à l'approbation du comité d'éthique les activités qui impliquent de travailler simultanément pour des concurrents, des clients ou des fournisseurs de CTLpack, soit directement, soit en tant que consultant ou conseiller, soit en tant que membre de leurs organes de direction.

Les personnes du CTLpack susceptibles de se trouver en situation de conflit d'intérêts doivent en informer immédiatement le comité d'éthique.

5.18. Relations avec les clients

Le groupe CTLpack promeut un engagement de qualité dans ses relations avec ses clients, l'une des caractéristiques qui nous distinguent de nos concurrents, et mettra en place les mesures nécessaires pour que la politique de qualité soit mise en pratique par tous les employés.

Tout le personnel de CTLpack doit agir avec intégrité envers les clients de l'entreprise dans le but d'atteindre les plus hauts niveaux de qualité et d'excellence en développant des relations basées sur la confiance et le respect mutuel.

À cet égard, tous les clients seront traités avec respect, équité et honnêteté, conformément aux valeurs et principes fondamentaux de l'entreprise.

La relation avec les clients doit être basée sur l'efficacité, le professionnalisme, la mentalité de service et la collaboration, en cherchant à satisfaire leurs besoins, en leur fournissant des solutions compétitives et de qualité.

Le groupe CTLpack gère ses propres informations ainsi que celles de ses clients, c'est pourquoi la garantie de la confidentialité et du secret professionnel sont des aspects essentiels de notre dynamique de travail normale et sont de la plus haute importance.

Pour toutes ces raisons, le personnel de notre entreprise est tenu de garder le secret et la confidentialité absolus sur les informations reçues de nos clients.

5.19. Relations avec les entreprises fournisseurs

Le groupe CTLpack favorisera l'établissement de relations stables avec ses fournisseurs et ses entreprises collaboratrices, fondées sur la confiance, l'exigence d'une qualité maximale, la transparence, la recherche d'une amélioration continue et d'un bénéfice mutuel, en promouvant les activités d'innovation et de développement.

À cette fin, les relations avec les entreprises fournisseurs doivent être basées sur un cadre de collaboration mutuelle qui facilite la réalisation des objectifs poursuivis par les deux parties, de sorte que le traitement doit se faire sur un pied d'égalité et toujours dans le cadre légal.

Le groupe CTLpack veille à ce que les entreprises qui lui fournissent des produits/services exercent leurs activités dans le cadre d'une responsabilité sociale d'entreprise avérée. Les accords établis entre le groupe CTLpack et ses fournisseurs ou collaborateurs externes comprendront des clauses relatives au respect de certaines normes éthiques, sociales et environnementales. S'engager à respecter les droits de l'homme, à ne pas recourir au travail forcé ou à la coercition, à éradiquer le travail des enfants, à respecter l'environnement et à éradiquer la discrimination sur le lieu de travail.

La sélection des entreprises fournisseurs s'effectue conformément au processus d'achat de l'entreprise en vigueur à tout moment, en garantissant la transparence, l'égalité de traitement et l'utilisation de critères objectifs.

Tous les employés impliqués dans la passation de marchés de services ou l'achat de biens sont tenus d'agir en toute indépendance, impartialité et objectivité, en appliquant les critères de passation de marchés de l'entreprise et en évitant que leurs intérêts personnels entrent en conflit avec ceux de l'entreprise.

Les pratiques d'achat qui ne sont pas incluses dans le processus d'achat ou les situations qui aboutissent à un avantage ou à un enrichissement de toute personne de l'entreprise, du fournisseur ou de tiers ne sont pas

autorisées. De même, il est interdit d'offrir, de donner, de demander ou de recevoir tout type de paiement ou de paiement en dehors d'un contrat ou d'une commande.

6. Respect du code d'éthique et de conduite

Le présent code d'éthique et de conduite énonce les principes éthiques et les engagements que le groupe CTLpack et ses professionnels doivent respecter et suivre dans l'exercice de leurs activités.

Le contenu du présent code d'éthique et de conduite sera périodiquement diffusé auprès de tous les employés. Toute personne qui rejoint le groupe CTLpack doit accepter expressément les principes éthiques contenus dans le présent code de déontologie.

Afin d'assurer le respect de ce code d'éthique, de résoudre les incidents ou les doutes concernant son interprétation et d'adopter les mesures appropriées pour un meilleur respect, le Comité pour l'application et le suivi du code d'éthique a été créé. La mission de ce comité est de promouvoir la diffusion et l'application des principes éthiques dans toutes les activités menées par l'entreprise. Il sera composé de la direction générale, des départements RH et MIS et d'une personne représentant le personnel de chaque société du groupe.

Si vous souhaitez le faire en personne, à l'une des personnes faisant partie du comité d'éthique ou avec le formulaire "Plainte - Code d'éthique" et le déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet directement ou par e-mail à l'une des personnes faisant partie du comité d'éthique.

Un canal de dénonciation est également disponible sur le site web du groupe CTLpack pour signaler toute infraction ou plainte liée au code d'éthique ou au code de conduite.

Afin d'assurer le respect de ce code d'éthique, de résoudre les incidents ou les doutes concernant son interprétation et d'adopter les mesures appropriées pour un meilleur respect, le Comité pour l'application et le suivi du code d'éthique a été créé. La mission de ce comité est de promouvoir la diffusion et l'application des principes éthiques dans toutes les activités menées par l'entreprise. Il sera composé de la direction générale, des départements RH et MIS et d'un représentant du personnel de chaque société du groupe.

Si une partie prenante détecte un comportement susceptible de constituer une violation du code d'éthique et de conduite, elle doit immédiatement le consulter ou le signaler par le biais des canaux définis ci-dessous :

- Le non-respect des principes énoncés dans le présent code sera analysé conformément aux procédures internes, aux réglementations légales et aux accords en vigueur. Tout doute pouvant survenir dans l'interprétation et/ou l'application du présent code d'éthique et de conduite doit être porté à l'attention de la personne responsable ou du comité d'éthique lui-même.
- Personne, quel que soit son niveau hiérarchique, ne peut demander à un membre du personnel d'enfreindre le code

d'éthique et de conduite de l'entreprise. De même, aucun employé ne peut invoquer l'existence d'un ordre d'un supérieur ou l'ignorance du code d'éthique pour justifier un tel manquement.

Tous les employés sont tenus de signaler à leur supérieur ou au comité d'éthique tout manquement ou toute mauvaise conduite dans l'exercice de leurs fonctions.

L'entreprise garantit que la présentation d'un rapport par le biais des canaux prévus à cet effet n'entraînera aucune mesure de rétorsion à l'encontre de la personne qui a fait le rapport. De même, toute personne a droit à la présomption d'innocence, à l'honneur et à l'image et, par conséquent, les fausses allégations visant à nuire à une autre personne ne seront pas tolérées.

Toute violation ou infraction au présent code d'éthique et de conduite qui constitue une faute professionnelle sera sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur, sans préjudice des autres responsabilités que la personne en infraction pourrait avoir encourues.

Validité

Le présent code a été approuvé par la direction générale du groupe CTLpack.

Le code d'éthique et de conduite entre en vigueur le jour de sa publication et de sa diffusion interne à l'ensemble du personnel de CTLpack et reste en vigueur jusqu'à ce que sa modification ou son abrogation soit communiquée.

Le présent code est révisé et mis à jour sur proposition du comité d'éthique. Date de publication : 01/06/2025

DOCUMENTS CONNEXES

	ACUSE DE RECIBO	Código	MOD.00.00012
		Versión	02
		Página	1 de 1

Acuso recibo del documento titulado "Código Ético y de Conducta". Confirma que he leído y que comprendo los términos de este documento y me comprometo a cumplir lo dispuesto en el mismo en el desarrollo de las actividades del Grupo CTLpack.



1. Datos	
Nombre y Apellido	
Departamento	
Fecha y lugar de firma	
Firma	

Rellene este formulario y remítalo al Departamento de Recursos Humanos de su centro de trabajo. Este documento se incluirá en su ficha laboral.

	Denuncia Código Ético	Código	MOD.00.00012
		Versión	02
		Página	1 de 1

1. Datos (No rellenar en caso de querer mantener el anonimato)	
Nombre y Apellido	
Departamento	
Puesto trabajo	

2. Descripción de los hechos relevantes	
Qué ha ocurrido	
Cómo ha ocurrido	
Donde ha sucedido	
Durante cuanto tiempo ha sucedido	
Continúa existiendo en la actualidad	
Quien puede estar involucrado (Departamento, puesto trabajo y personas)	

3. Conocimiento de los hechos	
Como se ha enterado	
Si hay otras personas que conocen lo sucedido	
Documentos que prueban el hecho. (Anexar)	

4. Aceptación de la denuncia (A rellenar por el receptor)			
Si ☐	Si "No", indicar el motivo		
No ☐			
Fecha		Firma	